

Sommaire des questions

Projet de centres d'IA de Beacon dans la région industrielle Heartland

Le sommaire des questions décrit les enjeux clés que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) juge pertinents pour le processus fédéral d'évaluation d'impact pour le projet de centres d'IA de Beacon dans la région industrielle Heartland (le projet). La réponse du promoteur au sommaire des questions permettra d'éclairer la décision de l'AEIC quant à la nécessité d'une évaluation d'impact en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Si une évaluation d'impact est requise, les enjeux clés décrits ci-dessous ainsi que la réponse du promoteur serviront à définir la portée de l'évaluation d'impact et à élaborer les lignes directrices individualisées et les plans relatifs à l'évaluation d'impact, le cas échéant.

L'AEIC s'est appuyé sur les commentaires des autorités fédérales et provinciales, des groupes autochtones et du public reçus à ce jour sur le résumé de la description initiale du projet soumis par le promoteur. Le promoteur est encouragé à lire toutes les soumissions sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact pour le projet (numéro de référence [90123](#))

Le promoteur doit décrire comment il compte traiter les enjeux clés identifiés dans la liste ci-dessous dans le cadre du développement de son projet. Une explication générale suffira. Le cas échéant, le promoteur est encouragé à indiquer si les enjeux clés seront abordés par le biais des cadres législatifs et réglementaires existants (c'est-à-dire la législation ou la réglementation), par des engagements du promoteur à l'égard de la mise en place de meilleures pratiques, politiques ou normes, ou les deux.

Enjeux clés

Accidents et défaillances

- Veuillez préciser les effets potentiels des rejets accidentels de matières dangereuses, des déversements, des produits chimiques connexes et des pratiques en matière de gestion des déchets sur les oiseaux migrateurs et les poissons et leur habitat. Précisez également toute mesure d'atténuation proposée.

Mobilisation et consultation des peuples autochtones et des intervenants

- Veuillez préciser le processus de mobilisation et de consultation significatives des peuples autochtones potentiellement touchés par le projet.

Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones

- Veuillez préciser comment la contribution du projet aux effets cumulatifs sur les droits des peuples autochtones et leur usage traditionnel des terres sera mesurée et évaluée.

Droits des peuples autochtones

- Veuillez préciser le processus d'évaluation des répercussions du projet sur les droits des peuples autochtones reconnus en vertu de l'article 35.

Conditions socio-économiques des peuples autochtones

- Veuillez préciser les effets potentiels du projet sur les conditions socio-économiques des peuples autochtones, notamment de quelle façon le projet permettrait d'apporter des avantages économiques à long terme.